

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

 MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI;
 DE LA RECHERCHE DE LA FONCTION PUBLIQUE
 ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE, .

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
 PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION HUMAINE
 CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 66/430 du 28/03/85
 MINISTRE S/DGFI/DGFC/SA

portant promotion au titre de l'année
 1982, des Ingénieurs d'Agriculture des
 cadres de la catégorie A, hiérarchie
 I, des Services Techniques (Agriculture)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

Vu la Constitution du 6. Juillet 1979 ;
 Vu la Loi n° 076/84 du 7. 2. 84 portant ratification de
 l'ordonnance n° 019/84 du 23. 12. 83 portant modification de cer-
 taines dispositions de la Constitution du 6.7.79 ;

Vu la Loi n° 15/82 du 3. 6. 82 portant statut général des
 fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/81 du 11. 6. 81 fixant le règlement
 sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/130/81 du 3. 5. 81 fixant le régime
 des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/197/81 du 5. 7. 81 fixant les caté-
 gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/82 du
 3. 6. 82 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/198/81 du 5. 7. 81 relatif à la nomi-
 nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
 l'Etat ;

Vu le Décret n° 65/170/81-DB du 25. 6. 81, réglementant
 l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31. 12. 74, abrogeant et rempla-
 çant les dispositions du Décret n° 62/198/81 du 5. 7. 81 fixant
 les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 80/630 du 17. 12. 80, portant déblocage
 des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 84/156 du 6. 11. 84 portant nomination
 du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 85-1423 du 7. 12-85, portant nomination
 des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85-1434 du 17. 12-85, portant organisation
 des Membres du Gouvernement ;

DCF.-

Vu le Décret n° 85/260 du 5. 3. 85, déterminant le cir-
 cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
 cements et révisions des situations administratives des agents
 de l'Etat ;

Vu le Décret n° 86/429 du 28/03/86 portant inscription au tableau d'avancement,
 au titre de l'année 1982, des Ingénieurs d'Agriculture des cadres
 de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Agriculture).
 Vu le Décret 60/90 du 3. 3. 60 fixant le statut commun
 des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques ;

D É C R È T E :

..../....

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après, de leur grade, au titre de l'année 1982, les Ingénieurs d'Agriculture des cadres de la catégorie A, hiérarchie des Services Techniques, (Agriculture), dont les noms suivent : ACC = néant.

Au 2° échelon

- FEA (Daniel), pe du 21.02.82, 2° Ville.

Au 4° échelon

- EARSIMA MAVINGA (Gacques), pe du 21.02.82, Dihéssé
 - DIBA (David), pe du 1.03.82, 1° Ville
 - FOLICLI (Eduard), pe du 15.02.82, 2° Ville
 - DICH (Albert Vanclair), pe du 12.02.82, 2° Ville
 - MCURALE (Guy Daniel), pe du 15.02.82, 1° Ville
 - DICHENI-BICHUMAC (Gabriel), pe du 31.02.82, 1° Ville

Article 2. - Le présent décret, qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et du la solde pour compter des 28.02.82 en ce qui concerne FEA (Daniel) 23.05.82 en ce qui concerne EARSIMA MAVINGA (Gacques), DIBA (David), FOLICLI (Eduard), DICH (Albert Vanclair), MCURALE (Guy Daniel) et DICHENI-BICHUMAC (Gabriel), sera enregistré, publié au JO et communiqué partout où besoin sera. /.-

Par le Premier Ministre,

Brassaville, le 20 Mars 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
 de la Refonte de la Fonction Publi-
 que et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COLEO MATSICHA -

- Ange Edouard FOUNGUI -

ANNEXES -

- JOREC..... 1
 - SGG/SC..... 2
 - DGFP/DGPE..... 1/4
 - DGE..... 2
 - DCF..... 2
 - DME..... 1/4
 - SGA..... 2
 - DA..... 2
 - Commiso..... 3
 - Diréagri..... 3
 - Stat/DGPE..... 1/4
 - Intéressés..... 2.-